



ÉCOLE ANDRÉ-PIOLAT

380, Chemin Kings Ouest, Vancouver Nord, C.B. V7N 2L9
Téléphone: (604) 980-6040 Télécopieur: (604) 980-6797
Adresse courriel: ecole_andre_piolat@csf.bc.ca
Site Web: <http://andrepilat.csf.bc.ca>



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

À l'école André Piolat nous nous engageons à promouvoir l'intégrité en milieu scolaire. Nous accompagnons nos élèves dans le développement d'une conduite hautement éthique dans chaque domaine de leurs études : les recherches, les présentations orales et écrites, la rédaction des tâches écrites les tests et les examens.

La politique d'intégrité en milieu scolaire a pour but d'expliquer clairement nos attentes en ce qui concerne la bonne conduite, les rôles de la direction, des enseignants, des élèves et des parents ainsi que les conséquences pour enfreindre à la bonne conduite.

Il est évident qu'aujourd'hui Internet est un outil de recherche indispensable et de plus en plus utilisé. Il est de plus en plus commun de se servir des ressources tirées des sites Internet pour la recherche. Même si les élèves ont de bonnes intentions, ils doivent comprendre qu'en termes d'intégrité en milieu scolaire, un site web, une photo, ou une chanson est la même chose qu'un livre ou un manuel de cours. Peu importe le domaine, il est très important de reconnaître formellement le travail de l'auteur et de ne pas présenter son travail comme le nôtre.

L'intention de ce guide est de donner aux élèves les outils et la motivation d'être intègres dans leur recherche. L'organisation du Baccalauréat International a développé une politique « Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux » qui explique clairement les responsabilités des divers intervenants (éducateurs, élèves, administrateurs). Dans cette politique, nous présenterons divers types de fraudes et des solutions afin de respecter l'honnêteté académique. Les recommandations ci-dessous permettront de reconnaître le travail d'autrui.

Procédures

Comme indiqué dans la politique d'acceptation il est obligatoire que tout élève et leurs parents assistent à une présentation sur les exigences du Programme du diplôme IB qui explique directement l'intégrité en milieu scolaire.

- Suite à cette présentation et une demande formelle de la part de l'élève et de ses parents de s'inscrire au Programme du diplôme, il y aura un contrat à signer où l'élève et ses parents affirment leur compréhension du Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux.
- Afin d'appuyer le processus de préparation au mémoire et au projet de recherches en histoire qui commencent en janvier de la 11^e année, les élèves auront à compléter un atelier en ligne offert par l'université de Simon Fraser (<https://canvas.sfu.ca/courses/15986>) qui explique en détail la mauvaise conduite et comment l'éviter.
- Même si chaque enseignant est responsable de définir une méthodologie de travail propre à sa matière,

ces attentes de base pour l'intégrité en milieu scolaire seront en vigueur pour tout travail remis par l'élève. Ceci comprend les devoirs, les travaux réalisés en classe, le travail individuel ou en groupe, les présentations, les travaux écrits, les recherches et les expériences.

Définition de l'intégrité en milieu scolaire

Selon *L'intégrité en milieu scolaire* dans le cadre des programmes de l'IB, le **plagiat** se produit « lorsqu'une personne :

- utilise les mots, les idées ou le travail de quelqu'un d'autre en vue d'obtenir un avantage, du mérite, un gain ;
- alors que l'on peut identifier la provenance des données ;
- sans que la personne concernée reconnaisse cette source ;
- dans une situation où il existe une attente légitime quant à la mention de l'auteur original.

En règle générale, la collusion s'applique aux situations dans lesquelles le travail non référencé appartient à un ou plusieurs autres apprenants » (p. 3).

Les concepts liés à cette définition d'intégrité s'appliquent à l'authenticité du travail de l'élève, aux références appropriées au travail des autres et à la conduite appropriée lors des tests et examens.

- L'authenticité du travail de l'élève : un travail basé sur les idées individuelles et originales de l'élève où les idées et le travail des autres sont reconnus de manière rigoureuse et complète.
- Les références appropriées : il faut que l'élève reconnaisse la propriété intellectuelle des autres : les citations directes et les paraphrases
 - les courriels, sites web, blogues, YouTube, podcasts, actualités et toute autre source en ligne.
 - les sources des photographies, des cartes, illustrations, logiciels, tableaux, graphiques, données
 - les œuvres littéraires et d'art, tels les films, la danse, la musique, les arts dramatiques, et les arts visuels.
- La conduite appropriée lors des tests et examens : le poster *Déroulement des examens : avis aux élèves* est affiché dans les salles de classe et dans la salle d'examen pour les élèves et en ligne pour les enseignants et les parents.

La mauvaise conduite et comment l'éviter

Le tableau suivant présente des exemples de mauvaise conduite et donne des suggestions pratiques pour l'éviter.

La mauvaise conduite et comment l'éviter

Le tableau suivant présente des exemples de mauvaise conduite et donne des suggestions pratiques pour l'éviter.

Exemple de mauvaise conduite	Bonnes pratiques
<p>Le plagiat : « présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, explicitement et clairement les sources correspondantes. L'utilisation du matériel traduit sans citer la source est également considérée comme un cas de plagiat » (<i>L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme</i>)</p>	<p>Indiquer clairement la source de toutes les idées, images, propos et travaux, même si ce n'est pas une citation directe. Le début et la fin de la source devraient être clairs. À ÉAP nous recommandons le style APA (http://bibliotheque.uqac.ca/aide/guides/style_apa.pdf).</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail. • Tenir un journal de recherches afin de pouvoir faire une bibliographie détaillée à la fin du travail qui n'omettra aucune source consultée ou citée <p>Respecter le document Style de citation APA</p>
<p>La collusion : « la contribution d'un candidat à une mauvaise conduite, en autorisant par exemple qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation » (L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les rares cas de présenter une tâche collaborative pour l'évaluation sommative, faire en sorte que la contribution de chaque membre est clairement définie • En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail
<p>La reproduction d'un travail : « la présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation et/ou différentes exigences du Programme du diplôme » (L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la présentation de chaque évaluation interne ou externe, l'enseignant rappellera aux élèves l'importance de faire un travail qui n'est pas basé sur des travaux antérieurs • Être le plus créatif que possible dans le choix de sujets à aborder pour les travaux sommatifs <p>En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail</p>
<p>La mauvaise conduite lors d'un examen : « l'introduction de matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève s'en serve ou non), les comportements de nature à perturber le déroulement de l'examen ou à distraire les autres élèves et toute communication avec un autre candidat pendant l'examen » (L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arriver à la salle d'examen avec seulement le matériel requis pour l'examen en question, et ceci dans un sac en plastique transparent • Faites une dernière vérification dans la salle d'examen pour des notes de révision, un téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique et les donner immédiatement au superviseur (le cas échéant) • S'asseoir sans parler. Si nécessaire, lever la main et attendre l'autorisation avant de parler

Responsabilité

L'élève doit :

- Vérifier que chaque tâche soumise pour l'évaluation est le fruit de son propre travail, avec toutes les sources explicitement et clairement reconnues
- Respecter la date de remise de chaque tâche
- Comprendre le document, « Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux » ou « Règlement général du Programme d'éducation intermédiaire IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux » ainsi que cette présente politique d'école sur l'intégrité en milieu scolaire
- Respecter les critères et exigences de chaque tâche sommative
- En cas de doute, se renseigner auprès du responsable de supervision de la tâche.
- Utiliser le document Style de citation APA.
- Être responsable pour le produit final même si la mauvaise conduite n'est pas intentionnelle

L'enseignant doit :

- Comprendre la politique de l'IB en ce que concerne l'intégrité en milieu scolaire ;
- Servir d'exemple aux élèves et faire preuve d'une démarche intègre par rapport aux matériaux partagés avec les élèves ;
- Afficher ou explicitement expliquer la démarche à suivre afin d'aider les élèves à se conformer aux attentes d'intégrité en milieu scolaire ;
- Enseigner clairement et explicitement aux élèves les particularités de leur discipline par rapport aux attentes d'intégrité en milieu scolaire si cela diffère du style APA ;
- Appuyer le développement des idées originales à travers une variété d'activités en classe ;
- Fournir une rétroaction proactive qui vise à détecter le plagiat non intentionnel et une rétroaction constructive sur le brouillon du travail ;
- Confirmer du mieux possible que toute tâche remise à l'évaluation est le produit authentique du candidat.

Le coordonnateur IB et la direction de l'école doivent :

- Comprendre toutes les politiques de l'IB en ce qui concerne l'intégrité en milieu scolaire et la supervision des examens ;
- Respecter la date et l'heure des examens IB ;
- Sécuriser les examens IB ;
- Assurer la supervision continue et adéquate des candidats lors d'une épreuve IB ;

- Ne pas dépasser le temps limite pour chaque épreuve IB, sans autorisation écrite de la part de l'IB pour des élèves ayant des besoins particuliers ;
- Encourager une culture d'école qui valorise l'intégrité académique ;
- Appuyer l'IB est les enseignants à détecter des cas de mauvaise conduite ;
- Informer les parents et les élèves des attentes de l'école et de l'IB par rapport à l'intégrité en milieu scolaire.

Les parents doivent :

- Être au courant du document « Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux » ;
- Comprendre l'intégrité académique et promouvoir cette valeur chez leurs enfants.

La détection et les conséquences de mauvaise conduite

La fraude et le plagiat sont sévèrement punis par l'IB et l'école et peuvent mener à l'exclusion du Programme du diplôme IB ou la perte du certificat du PEI. Reconnaissant que chaque élève est différent et qu'un incident de mauvaise conduite apparente peut avoir des causes très variées, le comité d'intégrité en milieu scolaire, formé d'un membre de la direction ou son désigné, le coordonnateur du Programme du diplôme IB et l'enseignant responsable, mènera une enquête selon chaque cas suspecté. À tout temps l'article 21 du *Règlement général du Programme du diplôme, avril 2014* (p.15-16) sera respecté et les parents seront informés de chaque étape de l'enquête.

Globalement il revient à l'enseignant responsable de signaler des doutes sur l'authenticité d'un travail au coordonnateur du Programme du diplôme. À partir de ce moment le processus se déroulera comme suit :

- Le comité se rencontre pour déterminer s'il s'agit d'un incident de mauvaise conduite probable.
- L'élève sera questionné sur les détails de l'incident. Si le comité décide de poursuivre l'enquête, les parents seront informés du processus.
- Le comité fera une détermination finale sur le cas de mauvaise conduite, toujours en respectant l'article 21 du *Règlement général du Programme du diplôme, avril 2014*. Les parents et l'élève seront informés de la décision et des conséquences éventuelles.
- Si la mauvaise conduite est confirmée, le coordonnateur communiquera formellement avec l'IB afin de les renseigner sur la situation et la démarche entreprise et leur fournir un rapport sur cette dernière.

Une fois une mauvaise conduite est confirmée

Sauf circonstances exceptionnelles les conséquences d'une mauvaise conduite seront les suivantes :

- Premier cas : conférence entre les parents, le comité et l'élève. Ce dernier aura une note de « 0 » sur le travail en question.
- Deuxième cas : note dans le dossier officiel de l'élève. Conférence entre les parents, le comité et l'élève. Possible retrait du cours IB et donc du Programme du diplôme. Possible perte du certificat PEI.

- Troisième cas : retrait du Programme du diplôme et de tout cours du Programme du diplôme. Perte du certificat PEI.
- S'il s'agit de travail final que sera remis à l'IB pour l'évaluation ou la modération il sera la responsabilité de coordonnateur IB d'informer l'IB qui prendra la décision finale sur les conséquences à imposer.

Références :

Jude Carroll. (2012). *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB*. International Baccalaureate Organization.

L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme. (2014). International Baccalaureate Organization.

Règlement général du Programme du diplôme. (Avril 2014). International Baccalaureate Organization.

Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux. (2007). International Baccalaureate Organization.

Nadia Villeneuve. (2011). *Style de citation APA*. L'Université du Québec à Chicoutimi